

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.01**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

### Étaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurator(s) :

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

### Date de convocation

19 / 08 / 2021

### Date d'affichage

30/08/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## Demande de prêt relais

Vu quelques tensions budgétaires passagères, dûes notamment au paiement des factures concernant la réhabilitation de l'école en appartements, ainsi que l'attente de versement des subventions qui seront effectuées une fois les travaux terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à :

- demander un prêt relais auprès de plusieurs organismes bancaires, les recettes seront inscrites au 1641.
- signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Subvention**  
**N° 07.05.08**

**Séance du 25 août 2021**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurator(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

### Date de convocation

19 / 08 / 2021

### Date d'affichage

30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

## Demande de subvention au titre du fonds FAEDER

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante un projet de demande de subvention au titre du fonds FAEDER " Soutien aux services de base en milieu rural" concernant la transisiton énergétique des logements communaux.

Il rappelle que l'ancienne école est en cours de réhabilitation et que 5 logements seront prochainement terminés. La façade extérieure sera isolée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à faire un dossier de subvention au titre du FAEDER " Soutien aux services de base en milieu rural"

Le montant du projet étant de 522 241 euros, la commune sollicite une subvention de 100 000 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.04**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

### **Etaient présents :**

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### **Procurator(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

### **Date de convocation**

19 / 08 / 2021

### **Date d'affichage**

30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

## Devis RELEC

Vu que l'ancienne école a été réhabilitée en logements communaux et que la façade a été refaite.

Vu qu'il a donc fallu retirer les luminaires qui étaient posés sur cette façade et qu'il convient de les reposer ailleurs.

Vu le devis de l'entreprise RELEC pour la remise en place des luminaires d'un montant de 703,44 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise RELEC
- d'autoriser Mr le Maire à renvoyer le devis signé avec la mention " Bon pour Accord"

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.02**

**Séance du 25 août 2021**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

#### Étaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

#### Procuration(s) :

#### Étai(ent) absent(s) :

#### Étai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

### Date de convocation

19 / 08 / 2021

## Dissolution d'une régie d'avance Vente de livres

### Date d'affichage

30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles R 617- 1 à 18

Vu le décret 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies

Vu la délibération en date du 03 juin 2011 autorisant Mr le Maire à créer une régie d'avance pour la vente d'un livre sur l'histoire d'Anoux.

Vu l'arrêté du 31 mai 2011 portant création d'une régie d'avance pour la vente d'un livre sur l'histoire d'Anoux

Considérant que plus aucun livre n'a été vendu depuis plusieurs années, il n'y a plus lieu d'avoir une régie d'avance

Vu l'avis conforme du comptable en date du 27 / 05/ 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dissoudre cette régie d'avance
- que cette suppression prendra effet au 1er novembre 2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.02**

**Séance du 25 août 2021**

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
19 / 08 / 2021

## Dissolution d'une régie d'avance Vente de livres

Date d'affichage  
30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles R 617- 1 à 18

Vu le décret 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies

Vu la délibération en date du 03 juin 2011 autorisant Mr le Maire à créer une régie d'avance pour la vente d'un livre sur l'histoire d'Anoux.

Vu l'arrêté du 31 mai 2011 portant création d'une régie d'avance pour la vente d'un livre sur l'histoire d'Anoux

Considérant que plus aucun livre n'a été vendu depuis plusieurs années, il n'y a plus lieu d'avoir une régie d'avance

Vu l'avis conforme du comptable en date du 27 / 05/ 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dissoudre cette régie d'avance
- que cette suppression prendra effet au 1er novembre 2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.03**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
19 / 08 / 2021

Dissolution d'une régie d'avance  
Location de salle

Date d'affichage  
30/08/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles R 617- 1 à 18

Vu le décret 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies

Vu la délibération en date du 1er septembre 2005 autorisant Mr le Maire à créer une régie d'avance pour la location de la salle communale.

Vu l'arrêté du 1er juillet 2005 portant création d'une régie d'avance pour la location de la salle communale

Considérant que cette régie n'est plus utile car la salle est peu louée  
Vu l'avis conforme du comptable en date du 17 / 08/ 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dissoudre cette régie d'avance
- que cette suppression prendra effet au 1er novembre 2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**N° 07.10.05**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

### **Etaient présents :**

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### **Procuration(s) :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
19 / 08 / 2021

Date d'affichage  
30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J../...

et publication du :

..J../...

## Groupement de commandes OLC

Suite à la décision de l'OLC en date du 28 juin 2021 de proposer des groupements de commandes aux communes membres afin de réduire les coûts de fonctionnement en matière de :

- fourniture de logiciels informatiques
- impression de supports de communication
- assurances multirisques
- location ou achat de photocopieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de l'OLC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Subvention**  
**N° 07.05.07**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
19 / 08 / 2021

Date d'affichage  
30/08/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

### Subvention pour ravalement de façade

Vu la délibération en date du 16 janvier 2019 instaurant une prime de 25% du coût total des travaux dans la limite de 1 500 euros.

Vu le dossier de demande de subventions déposée par Mr LICCARDI Antoine.

Vu que les travaux sont achevés et que la facture nous a été communiquée.

Vu que Mr LICCARDI est éligible à cette prime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à verser cette subvention à Mr LICCARDI Antoine.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Subvention**  
**N° 07.05.06**

**Séance du 25 août 2021**

L'an deux- mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

**Étaient présents :**

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procuration(s) :**

**Étai(ent) absent(s) :**

**Étai(ent) excusé(s) :**

Mme BERG Liliane, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

**Date de convocation**

19 / 08 / 2021

### Subvention à l'association " La Traversée du Sourire "

**Date d'affichage**

30/08/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu la demande de l'Association " La Traversée du Sourire", projet humanitaire consistant à traverser l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et Latine en faisant de la prévention sur l'hygiène bucco- dentaire d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 200 euros à cette association.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG